

## AVIS DE COURSE

Championnat de France de Voile Habitable Entreprise 2025

Challenge National FFSE 2025

Trophée côtier Claude THOUROT

25 au 28 septembre 2025

Rade de Toulon

Club de la Marine de Toulon – Gr4



Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## **1 RÈGLES**

La compétition est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.

1.6.1 - le règlement des Championnats de France Entreprise

<https://umbraco.ffvoile.fr/media/gaghfrvc/r%C3%A8glement-du-cf-voile-entreprise.pdf>

1.6.2 Le titre IV « Règles de discipline et d'utilisation des moyens du club » du Règlement intérieur du club nautique de la marine de Toulon (<https://www.toulon-clubnautiquemarine.fr/le-cnmt/reglement-interieur/>).

1.9 Les règles de classe J80 sont modifiées comme suit :

La règle C3 des règles de classe J80 ne s'applique pas.

- la règle C4.1 des règles de classe J80 est modifiée comme suit : « L'équipage est de 5 personnes maximum, sans limites de poids. »

- la règle C5.3.(a). (i) des règles de classe J80 est modifiée comme suit: "les moteurs hors-bord doivent obligatoirement restés à poste et relevés sur le tableau arrière y compris pendant les courses ».

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles après 10h le 25/09 au club.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles au tableau officiel et elles pourront, si possible, être diffusées via le groupe WattsApp. Cf : annexe C

## **3 COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au tableau officiel dans le club. Les informations pourront être affichées aussi sur le groupe WhatsApp (lien annexe C).

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 Sur l'eau le comité de course communiquera avec les concurrents par VHF (fournie avec le bateau) .... (CF Annexe utilisation des bateaux - Sécurité). La veille sur le canal course est obligatoire.

## **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les équipes sélectionnées sur épreuves sélectives à ce championnat ou invitées par la FFVoile, elle se déroulera sur J80 mis à disposition des équipages par la FFVoile.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession:  
d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou

Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

d. La licence FFSE sera demandée (possible de la prendre sur place)

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription joint à la confirmation de sélection et en l'envoyant, avec les droits requis, à la FFVoile 17 rue H Bocquillon 75015 PARIS avant le 01/08/2025.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

- 1 chèque de 2 000€ (frais d'inscription et location du bateau) à l'ordre de la FFVoile
- 1 chèque de caution de 3 600€ à l'ordre du Club Nautique de Toulon.

Sont inclus les diverses cérémonies ainsi que le repas des coureurs pour 6 équipiers max. (place supplémentaire pour le repas coureurs à 25€/pers, enregistrements obligatoires avant le 01 août auprès du CNMT.

5.2 frais : Des paniers repas sont possibles pour le midi à 15.00€ Ils seront à commander avant le 01 août en même temps que lors de votre confirmation d'inscription, vous pouvez inclure votre commande au chèque de frais d'inscription à faire à l'ordre de la FFVoile.

(1 Sandwich, 1 Part de fromage, 2 Fruits, 1 Biscuiterie, 1 Bouteille d'eau)

## 6 PUBLICITE

6.1 DP] [NP] L'autorité organisatrice pourra fournir des cagnards que les concurrents sont tenus de fixer sur le balcon arrière de chaque côté du bateau comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6.3 Les stickers sur les voiles ou les coques sont interdits sur ce championnat (prévoir des cagnards ou pavillons).

## 8 PROGRAMME

8.1 **Programme à terre :**

Confirmation d'inscription :

Jeu­di 25 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Vendredi 26 septembre de 9h à 10h00 (fin de la confirmation des inscriptions).

***L'entrée du site est sécurisée donc présentation à l'entrée du club qui se fait à gauche du musée de la marine)***

***Un seul badge d'accès véhicule (un véhicule par équipage) vous sera fourni. Possibilité de laisser le véhicule dans l'enceinte du club pendant l'événement.***

***Chaque équipier recevra un badge pour entrer et sortir (ouverture : 7h du matin, fermeture : 23h, horaires à respecter IMPERATIVEMENT). Les badges sont sous caution et individuels.***

**Autre :**

**25/09:** Confirmation d'inscriptions accueil

18h30 : Briefing

19h00 : Cérémonie d'ouverture et Cocktail d'accueil au musée de la Marine

**26/09:**

19h00 pot type auberge espagnol, apéritif des régions des équipages, partage et découvertes de vos produits régionaux (Tour de France des régions) et présentation des équipages

**27/09:** fin d'après-midi, table ronde équipages/ FFVoile (si possible un représentant au moins par bateau)

19h00 Dîner des équipages au club

**28/09 :** après les courses : inventaire retour des bateaux puis Remise des prix et pot de départ

RETOUR des badges OBLIGATOIREMENT

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :

L'inventaire départ des bateaux sera fait au club de la Marine de Toulon.

L'inventaire retour sera fait après le dernier jour de course au club.

8.3 Jours de course :

	25/09	26/09	27/09	28/09
<b>Ouverture du club</b>	09h00	08h30	08h30	08h30
<b>Briefing</b>	18h30	09h30	09h30	09h30
<b>1<sup>er</sup> signal d'avertissement</b>		11h00	11h00	11h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux seront tirés au sort au siège de la FFVoile

9.2 [DP] Les bateaux seront mis à disposition et aucune modification ne sera autorisée (y compris le réglage du mât ou la raideur des haubans et étai) au-delà de ce qui sera indiqué dans l'annexe D.

## 11 LIEU

11.1 L'épreuve se tient au Club Nautique de la Marine 83000 Toulon (voir annexe A).

11.2 L'annexe B indique l'emplacement des zones de course

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit des parcours construits, soit des parcours côtiers.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en œuvre. Les modalités seront précisées dans les IC.

## 14 CLASSEMENT

14.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Pour le challenge National FFSE, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de toutes les courses.

d) Pour le trophée côtier, le bateau vainqueur du ou des parcours déclarés « côtiers » recevra le trophée « Claude THOUROT » (classement sur le total des scores de tous les parcours côtiers)

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau mis à disposition peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe.

## 17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

Il est strictement interdit de plonger dans le port (port militaire et surveillé).

Il n'est pas autorisé de déposer les safrans.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les

supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**21 PRIX**

**21.1** Les titres FFVoile de Champion(ne), de Vice-champion(ne) de France et de 3ème seront décernés aux trois premiers du classement. Ils recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

**21.2** Le Challenge National FFSE sera remis aux 3 premiers équipages du classement prenant en compte toutes les courses.

**21.3** Le Trophée côtier « Claude THOUROT » sera remis au 1 premier équipage du classement prenant en compte les courses déclarés parcours côtiers et sans recalcul des points. (classement sur le total des scores de tous les parcours côtiers)

**22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**22.1 RESPECT ENVIRONNEMENT [DP]**

L'épreuve est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites préservés. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets dans la mer ou à terre.

**22.2 Hébergement collectif de proximité souhaité**

Hôtel	Catégorie	Distance du CNMT
<b>L'Eautel</b> 13-15 rue Victor Micholet - 83000 Toulon <b>04 89 51 90 90</b> <a href="http://www.leautel-toulon.com">www.leautel-toulon.com</a>	★★★★	150 m, soit 2 minutes à pied
<b>Bonaparte Hôtel</b> 16 rue Anatole France – Place d'Armes – 83000 Toulon <b>04 94 93 07 51</b> <a href="http://www.hotel-bonaparte.com">www.hotel-bonaparte.com</a>	★★	200 m, soit 3 minutes à pied
<b>Grand Hôtel Dauphiné, Boutique Hôtel &amp; Suite</b> 10 rue Berthelot - 83000 Toulon <b>04 94 92 20 28</b> <a href="http://www.grandhoteldauphine.com">www.grandhoteldauphine.com</a>	★★★	500 m, soit 7 minutes à pied
<b>Hôtel Amirauté</b> 4 rue Adolphe Guiol - 83000 Toulon <b>04 94 22 19 67</b> <a href="http://www.hotelamiraute.fr">www.hotelamiraute.fr</a>	★★★	500 m, soit 7 minutes à pied
<b>Little Palace</b> 6 rue Berthelot – 83000 Toulon <b>04 94 92 26 62</b> <a href="http://www.hotel-littlepalace.com">www.hotel-littlepalace.com</a>	★★	550 m, soit 7 minutes à pied
<b>Ibis Styles Toulon Centre Port</b> Place Besagne - 83000 Toulon <b>04 98 00 81 00</b> <a href="http://www.all.accor.com">www.all.accor.com</a>	★★★	600 m, soit 8 minutes à pied
<b>Celenya Hôtel</b> 7 bis rue de Chabannes – 83000 Toulon	★★	600 m, soit 8 minutes à pied

<b>04 94 92 37 44</b> <a href="http://www.hotel-celenya-toulon.com">www.hotel-celenya-toulon.com</a>		
<b>Okko Hotels</b> 20 rue Peiresc - 83000 Toulon <b>04 94 10 77 40</b> <a href="http://www.okkohotels.com">www.okkohotels.com</a>	★★★★	700 m, soit 10 minutes à pied
<b>Au Nouvel Hôtel</b> 224 boulevard de Tessé – 83000 Toulon <b>04 94 89 04 22</b> <a href="http://www.aunouvelhotel.com">www.aunouvelhotel.com</a>	★★	700 m, soit 10 minutes à pied
<b>Grand Hôtel de la Gare</b> 14 bd de Tessé - 83000 Toulon <b>04 94 24 10 00</b> <a href="http://www.grandhotelgare.com">www.grandhotelgare.com</a>	★★★	850 m, soit 12 minutes à pied
<b>Apparthôtel Le Hüb</b> 580 bd du Commandant Nicolas - 83000 Toulon <b>04 94 98 95 72</b> <a href="http://www.lehub-privilodges.com">www.lehub-privilodges.com</a>	★★★	1 km, soit 14 minutes à pied

### Où boire un verre à côté du Club

**Le Port de Toulon**, Quai Cronstadt : 1 minute à pied

**Place de l'Équerre** : 4 minutes à pied

**Les Halles de Toulon** : 8 minutes à pied

### À voir, à faire à Toulon

**Musée National de la Marine** Quai de Norfolk - 83000 Toulon 04 22 42 02 01

**MAT - Musée d'Art de Toulon** 113 boulevard Leclerc - 83000 Toulon

04 94 36 81 15 – (650 m, soit 9 minutes à pied)

### Mémorial du débarquement et de la libération de Provence

8458 route du Faron Sommet du Mont Faron - 83200 Toulon

04 94 88 08 09 – (1h10 à pied, jolie balade ou 25 minutes en voiture)

22.3

#### Contacts :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE  
Commission sport entreprise  
17 rue Henri Bocquillon  
75015 PARIS

+33 (0)1 40 60 37 01 : +33 (0)1 40 60 37 37

Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)

E-mail : [voile.entreprise@ffvoile.fr](mailto:voile.entreprise@ffvoile.fr)

#### ORGANISATION TECHNIQUE :

Club Nautique de la Marine Toulon  
BCRM Toulon  
GSBdT/pôle toulon Base navale  
BP154

83800 TOULON CEDEX 9

0663911013

Internet : [www.toulon-clubnautique.fr](http://www.toulon-clubnautique.fr)

E-mail : [commission.voile@cnmt.fr](mailto:commission.voile@cnmt.fr)

#### Arbitres désignés:

Président du Comité de Course :

André Holubowicz

Président du Jury :

Bernard Nouailhas

ANNEXE  
**Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)**  
**Racing Rules of Sailing 2025-2028**  
Version of 15th of October 2024

**Prescription 1**

**FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)**

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

**Prescription 2**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)**

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**Prescription 3**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)**

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

**Prescription 4**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)**

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Prescription 5**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)**

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

**Prescription 6**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)**

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**Prescription 7**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**Prescription 8**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)**

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**Prescription 9**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)**

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

**Prescription 10**

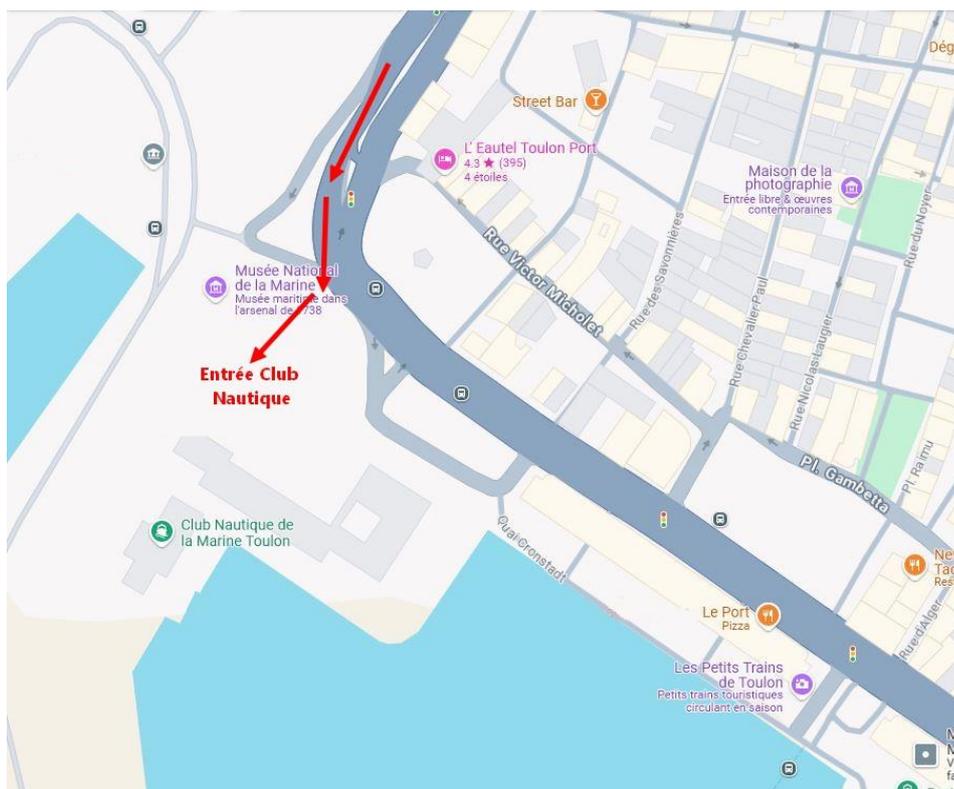
**(\* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

**FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)**

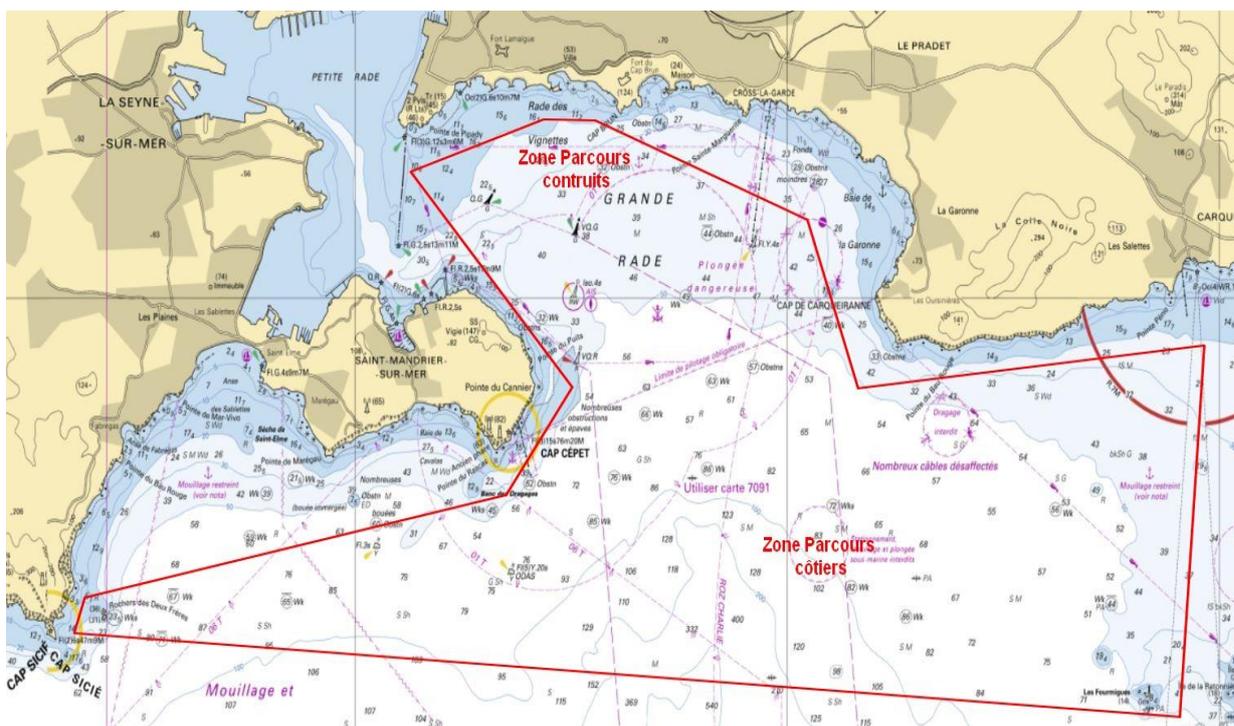
Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

## ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE



## ANNEXE B : ZONE DE COURSE

La zone de course se situe dans la grande rade de Toulon et étendue à l'Ouest au cap Sicié et à l'Est à la presqu'île de Giens



## Communication via le tableau officiel situé sur la terrasse du club et sur le groupe WhatsApp



### ❖ ANNEXE D

#### ❖ UTILISATION DES BATEAUX

##### 1. GENERALITES

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, d'éventuelles variations ne pourront donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 61).

##### 2. ÉQUIPEMENT ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente des arbitres, les actions suivantes sont interdites :

- 2.1. Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
- 2.2. L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- 2.3. Le remplacement de tout équipement sans l'accord du CC.
- 2.4. Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
- 2.5. Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- 2.6. Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
- 2.7. Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, ou pendant les jours de course, alors que la flamme Aperçu est envoyée à terre.
- 2.8. Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
- 2.9. Mettre des pennons sur le spinnaker.
- 2.10. Affaler et hisser le spi à travers le capot avant.
- 2.11. Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
- 2.12. Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
- 2.13. Régler ou modifier la tension du gréement dormant sauf le pataras.
- 2.14. Régler la tension des filières.
- 2.15. L'utilisation d'instruments électroniques autres que ceux fournis (compas et montres).
- 2.16. Marquer le bateau (stickers / encre / crayon...).

- 2.17. L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.

### 3. ÉQUIPEMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES: Ce qui suit est obligatoire:

#### ❖ En cas de sinistres :

- 3.1. Faire un rapport de mer en indiquant les dégâts apparents sur votre bateau et sur d'éventuels bateaux tiers. Si le sinistre se produit pendant une régate, donner aussi au club nautique de la marine une copie de la feuille de décision du jury pour que l'assurance sache sur quel bateau responsable imputer les dommages avec le numéro de licence des deux skippers. Se soumettre à la décision du jury qui désigne un bateau responsable et assumer les éventuelles responsabilités financières liées aux franchises et à la gestion des dossiers d'assurances.
- 3.2. Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible
- 3.3. Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'apponnement.
- 3.4. **Au vent arrière** : Il est important, en cas de forte brise sous spi, sous peine d'exagérer la compression des bas- haubans sur le mât, de conserver un léger contrôle sur le pataras pour éviter que le mât ne parte trop sur l'avant au vent arrière voire même pour éviter des démâtages. Mais il est également fortement suggéré de relâcher la tension du pataras avant d'abattre.
- 3.5. Une infraction aux points 3.1, 3.2 et 3.3 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.

### 4. LISTE D'ÉQUIPEMENT

- ❖ Les éléments suivants, non fixés, fournis par le loueur doivent être embarqués à tout moment à leur place pendant la navigation. Toute perte devra être signalée sur le rapport de dommage journalier

#### 4.1.1.VOILES ET ÉQUIPEMENT DES VOILES

Grand-voile et jeu de lattes / foc sur enrouleur / Spinnaker

Deux manivelles de winch / Deux écoutes de spinnaker / Une écoute de grand-voile

Deux écoutes de génois / Un stick / Chariot de Génois .

#### 4.1.2.ÉQUIPEMENT DE SECURITE



Gilet de sauvetage (brassière automatique) seront disponibles

#### 4.1.3.SYSTÈME DE MOUILLAGE et PARE BATTAGE

- ❖ Ancre et chaîne / Ligne de mouillage / Quatre pare battages



#### 4.1.4.essence

L'essence sera fournie et le plein devra être fait tous les soirs

**Autre : il est INTERDIT d'avoir le torse nu dans l'enceinte de la structure**